

16 février, 1935

A propos d'une lettre

Le Comte de Martel, a adressé à M. Lafond, son délégué auprès du gouvernement Libanais, une lettre, relative à la législation des jeux, que nous avons publiée hier.

Sur le fond même du débat nous n'avons pas à prendre actuellement parti. L'Ambassadeur lui-même énumère clairement dans cette lettre toutes les solutions possibles. La suppression des jeux est chose excellente, si elle ne doit pas avoir pour effet de priver l'Etat de certaines recettes tout en développant le jeu clandestin. Mais ce problème des jeux, quelle que soit l'acuité avec laquelle il se pose, reste pour nous accessoire auprès du débat politique dans lequel nous sommes engagés. Et c'est d'un point de vue plus élevé que nous nous proposons d'examiner la lettre communiquée à la presse.

D'abords, et sur le principe même. Il faut reconnaître loyalement que le projet de réglementation des jeux communiqué à la Délégation, le 21 janvier dernier, ne lie en aucune façon la Chambre libanaise. Elle restera libre de l'accepter, de le rejeter, ou de le modifier. La contrainte, si contrainte il y a, ne vient certainement plus de Haut-commissaire. La Chambre seule décidera en tenant compte des réactions de l'opinion publique, des intérêts de l'industrie hôtelière.

Dans le texte de la lettre deux phrases attireront plus particulièrement notre attention. Le Comte de Martel dit : « *La France qui tient pour très haute la mission morale qui lui a été confiée ici...* » Comment ne pas s'associer pleinement à cette heureuse expression ? Cette mission morale, elle est le fondement même du Mandat. Il est réconfortant de l'entendre dire par la voix du représentant de la France parmi nous et précisément à l'heure où l'intérêt accordé aux problèmes économiques semblait obscurcir quelque peu et reléguer au second plan cette notion primordiale de l'œuvre spirituelle, intellectuelle et nous dirons même sentimentale du Mandat, notion qui et à la base se son existence et qui doit rester à la base de son activité.

Quand le Haut-commissaire dit : « *La Chambre, écho fidèle de la conscience nationale* », il définit de la façon la plus adéquate le rôle exact des représentants du Liban. Là également nous faisons notre l'appréciation du Haut- Commissaire. Et cette mission morale de la France, nous demandons au Mandat de la porter encore sur un plan plus élevé. Notre dignité, l'égalité économique, nos responsabilités, en font également partie et d'avantage pensons-nous, que la législation sur les jeux. On peut être sûr que si la Chambre avait à discuter la question de l'élargissement de la constitution actuelle ou l'épineuse question des problèmes douaniers, elle y trouverait également « l'occasion d'un débat élevé ».

Cette même Chambre, « *écho fidèle de la conscience nationale* », doit être traitée en conséquence. L'heure est venue de lui rendre son prestige, de lui confier l'étude, et la solution de tous les problèmes intéressant notre pays, de revenir à un système lui permettant de sanctionner ses votes pour lui permettre précisément de répondre pleinement à sa tâche.

Le Haut-Commissaire dans sa lettre, si nous ne nous trompons, a indiqué la voie qu'il comptait suivre. Nous sommes sûrs qu'il en résultera et pour le Liban et pour le Mandat sinon un retour à l'âge d'or, du moins la disparition d'un malentendu profond. Ce qui est déjà beaucoup.